

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010</p>

Le 17 mai, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Michel MOLINIE, Michel POISSON, Philippe VINCENT.

Excusés : Mme Madeleine Sophie de SAINT SERNIN (pouvoir à Melle SAINT ANTONIN), MM. Thierry ANDREAN (pouvoir à Mme ROZIERE) et Stéphane MAYMARD (pouvoir à M. LADET).

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

1/ Projet de vente du terrain 18 rue Serge Duhourquet

Il est approuvé à l'unanimité la vente aux docteurs SEGUIN et VILLIERS, au prix de 40 €/m², conforme à l'avis des Domaines, d'une partie du terrain de l'ancien cinéma (environ 500 m² côté rue Serge Duhourquet), en vue de la réalisation de leur cabinet médical.

2/ Projet de crématorium

Il est décidé par 18 voix pour et une abstention de retenir la société ELYSIO INVEST pour la réalisation du futur crématorium, sur la parcelle de 2 580 m² à acquérir du Département dans la zone des Marteliez. Les modalités du bail emphytéotique administratif seront fixées ultérieurement, sous condition suspensive de mise en place d'une délégation de service public pour la gestion de l'équipement.

3/ Subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales

Il est attribué à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 55 € à l'association Familles Rurales, couvrant le coût de location de la Maison du Temps Libre pour sa bourse aux jouets.

4/ Remplacement des fenêtres à l'école Jean Moulin

Il est approuvé à l'unanimité un plan de financement actualisé pour le remplacement des fenêtres de l'école Jean Moulin, dont le coût de 43 200 € HT sera financé à 50 % au titre de la DGE (outre la subvention exceptionnelle de 9 000 € sollicitée par ailleurs de l'Etat).

5/ Convention avec le Conseil Général

Il est approuvé à l'unanimité la conclusion d'une convention renouvelant pour 3 ans les conditions de versement de la participation financière du Conseil Général, pour l'utilisation par les collègues des équipements sportifs municipaux (stades, piscine, dojo).

6/ Lotissement « les Demeures de Bellevue »

Il est approuvé à l'unanimité l'extension du dispositif du Pass foncier à l'ensemble du lotissement les Demeures de Bellevue (le nombre de subventions, destinées sous condition de revenus aux acquéreurs d'une 1^{ère} résidence principale, avait été initialement limité à 5).

7/ Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Il est approuvé à l'unanimité la conclusion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'une convention formalisant les conditions d'intervention des employés municipaux, sapeurs pompiers volontaires.

8/ Gestion du personnel :

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, le taux de promotion applicable pour chacun des cadres d'emploi accessibles par avancement de grade dans la collectivité, fixé à 100 % par délibération du 3 novembre 2009.

9/ Remboursement de frais à un agent

Il est approuvé à l'unanimité le remboursement à un agent des services techniques de 24,40 € correspondant à la visite médicale obligatoire pour le permis poids lourds.

10/ Animations estivales

Il est décidé à l'unanimité de fixer du samedi 3 juillet au dimanche 29 août 2010 les dates des animations estivales organisées par la commune au château et dans la cité.

11/ Baptêmes de plongée à la piscine

Il est approuvé à l'unanimité la mise à disposition à titre gratuit de la piscine pour l'organisation de baptêmes de plongée par le Club de plongée de Millau (2 séances à 19 h 00 en juillet et août).

12/ Motion sur la réforme des Territoires d'Action Sociale

Sur proposition de Mme LAUR, le Conseil Municipal adopte, par 15 voix pour et 4 abstentions, le texte d'une motion demandant la suspension de la réforme des Territoires d'Action Sociale engagée par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 25.